

Avis d'attribution- MP 2022-02

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Désignation :

AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE - 17, boulevard du roi Jérôme - 20181 AJACCIO Cedex 1

Téléphone : 04.95.51.77.97 - Fax : 04.95.51.14.40

Adresse internet : <http://www.corsica-pro.com> E-Mail : mpublics@atc.corsica

Activité(s) principale(s) : Tourisme -Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs. - **Profil d'acheteur** : <https://www.achatspublicscorse.com>

2. PROCEDURE DE PASSATION : MAPA - La présente procédure adaptée ouverte était soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

3. OBJET DU MARCHÉ : Mise à disposition d'un système d'information touristique (S.I.T) pour l'Agence du Tourisme de la Corse et ses partenaires.30211400-5 (Configurations informatiques) **Numéro de référence du marché** : MP 2022-02

3-DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ : Le 24 mai 2022

4-NOMBRE D'OFFRES REÇUES : 1

5-NOM DU TITULAIRE :

FAIRE SAVOIR

2, avenue de l'horizon

Bât 4

59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

7-MONTANT DU MARCHÉ HT : 156 000 €

8- Durée : Le marché est conclu pour une durée de quatre ans et les délais d'exécution sont précisés à l'article 2 du C.C.T.P.

9-LITIGES ET RECOURS :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montepiano - 20407 BASTIA - France

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des litiges, boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

*Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et d'un recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision, conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative.

*Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché : (art. L. 551.1 Code de Justice Administrative).

*Référé contractuel effectué après conclusion du contrat : articles L 551. 13 à L.551.16 du code de justice administrative.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le mardi 7 juin 2022

10- SUPPORT DE PUBLICATION : Corse-Matin et Nice-Matin, www.achatspublicscorse.com, www.corsica-pro.com et BOAMP.